

**Edito**

**Le comité technique ministériel du MAE prend le temps de débattre**

**L**E DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION, qui préside le CTM des 7 et 8 novembre, ouvre le comité en rappelant que le ministre des affaires étrangères lui a confié le soin de faire des « propositions dynamiques » en termes de missions et de réseau et « pas seulement de gérer des équivalents-temps-plein ».

Il a bon espoir de pouvoir annoncer bientôt une bonne nouvelle en matière de régime indemnitaire pour les corps de catégorie C, qui pourrait être l'augmentation rétroactive de l'IAT qui donnera l'illusion d'une prime de fin d'année à des collègues qui en sont privés... (l'arrêté a été publié le 6 novembre\*).

Il annonce un CTM extraordinaire avant la fin de l'année pour recueillir son avis sur des textes qui sont encore dans les tuyaux : emplois de direction (EDD) et organigramme de la direction générale de la mondialisation.

**Deux avis formels rejetés à l'unanimité**

Si les avis formels concernant les lauréats du concours d'Orient, la mise en oeuvre de la loi de résorption de l'emploi précaire et les règlements intérieurs ARTT dans les postes à l'étranger n'ont pas été trop

malmenés (avis favorable de la CFDT sur ces 17 avis), les 20 représentants du personnel ont rejeté à l'unanimité deux projets de décret.

L'avis formel sur le « traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers sollicitant la délivrance d'un visa » a été rejeté sans surprise,

Assez logiquement aussi, les sept syndicats représentés au CTM ont rejeté l'avis formel sur l'élargissement aux

concubins de l'abattement sur l'indemnité de résidence des agents en poste double.

L'administration sera donc contrainte de recueillir à nouveau l'avis du comité et de le réunir, pour ce faire, dans un délai de 5 à 30 jours.

**Redémarrage de plusieurs groupes de travail**

Devant l'insistance de la CFDT, le DGA a promis de redémarrer le groupe de travail sur la filière des systèmes d'information et de communication. Il y sera question du possible bascule-



Guide des droits CFDT 2013 Prix : 6,70 euros (disponible à la permanence - Paris)

\* <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026617456&dateTexte=&categorieLien=id>

**Rédacteurs :**

Nathalie Berthy, Thierry Duboc

**Conception :** Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS  
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34  
Mèl : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES  
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21  
Mèl : cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr  
Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

**Sommaire**

*Le Comité technique ministériel du MAE prend le temps de débattre..... page 1-2*  
*La CFDT rejette l'externalisation de la biométrie pour les visas ..... page 3*  
*Evolution du réseau diplomatique et consulaire ..... page 4*  
*Calendrier des réunions ..... page 4*  
*Le Savez-vous ?..... page 4*

ment des SESIC dans le nouvel espace statutaire (NES) avec maintien de la « sur-indication » et de leur régime indemnitaire (qualifications ou PFR). Plusieurs syndicats, dont la CFDT, rappellent leur volonté de faire aboutir la revendication d'une fusion entre les corps techniques et les corps administratifs des catégories A et B.

La CFDT demande et obtient également la relance du *groupe de travail sur les recrutés locaux*, qui devra, avant toute chose, poursuivre les discussions sur la protection sociale et notamment les risques longs (risques vieillesse et chômage).

Sur les ratios de promotion interne [voir éditorial de la LDS d'octobre] la CFDT avait décidé, en réunion de préparation de ne pas « refaire le match » puisque l'administration était passée en force et qu'on ne pouvait plus rien obtenir. Mais en séance, l'administration ayant l'air tellement satisfaite de sa négociation avec la direction de Bercy et assez désireuse d'en reparler, nous avons rappelé « la communication désastreuse du ministre » à ce sujet et personne n'a semblé désireux de nous contredire !

### Trois débats de fond

#### Matinée du 8 novembre

Celle-ci est d'abord consacrée à l'examen du plan triennal handicap 2012/2014. Il s'agit d'un débat d'assez haute volée, illustré par des interventions d'un expert de la CGT convaincant et constructif.

Suit un autre débat intéressant sur le temps de travail dans



les services parisiens avec une expérimentation en cours dans les directions des Nations Unies et organisations internationales ainsi que d'Afrique et Océan indien. L'experte désignée par nos camarades de la CFDT, qui intervenait aussi en tant que membre de l'association « Femmes et diplomatie », rappelle très simplement quelques évidences sur les collègues qui sortent à 20 h du bureau avant de passer 90 mn dans les transports en commun.

La CFDT a rappelé que des règles (blackout à 20h, pas de réunion débutant après 17h) et des outils (badgeage)



existent. Tous les participants conviennent qu'il reste des mentalités à changer, une organisation du travail à repenser (y compris la chaîne hiérarchique, le syndrome du parapheur de 18h30, les commandes des cabinets pour dans deux heures...).

Le troisième débat de fond porte sur le **télétravail**. Cette modalité est très peu utilisée au MAE (6 agents à l'heure actuelle) et devrait rester très marginale, l'administration indiquant qu'elle n'est pas demandeuse. La discussion porte ensuite sur les « outils de mobilité » numériques. Le DSI annonce que tout agent en centrale peut demander une station itinéo (PC portable éolisé - work space) à condition de rendre son matériel habituel (work station).

#### L'après-midi du 8 novembre,

est marquée par les interventions des experts syndicaux des opérateurs, France Expertise Internationale, Campus France et Institut Français. Notre camarade alerte sur l'état de crise à l'Institut Français, sur la tutelle floue, sur une négociation salariale réussie mais remise en cause par le CBCM (Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels) du MAE et sur des problèmes de mobilité entre le réseau culturel et l'Institut Français. Nos responsables de la tutelle minimisent ces critiques et font valoir, sans convaincre, le rayonnement de l'établissement grâce à son nouveau logo (sic) et à son président très actif.

#### Un budget en berne et incertitude sur le devenir de la taxe « administration exemplaire »

Au cours de l'après-midi sont abordées les questions budgétaires et indemnitaires.

La CFDT, - pas plus que les autres organisations syndicales - ne revient pas sur le budget présenté lors du CTM extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre déjà abondamment commenté et critiqué et qui sera voté au Sénat fin novembre. Toutefois, elle interroge l'administration quant aux conséquences des nouvelles économies budgétaires (10 milliards d'euros) qui viennent d'être annoncées par le gouvernement suite au rapport Gallois et au crédit d'impôts accordé aux entreprises par l'Etat qui

pourraient l'affecter.

Le DAF nous indique qu'à ce stade rien n'est tranché mais qu'il semblerait que l'Etat s'oriente plutôt vers des économies dans un périmètre plus large que le seul budget de l'Etat : collectivités locales, sécurité sociale.

Interrogé sur l'avenir de la taxe « administration exemplaire » qui permet au Département de bénéficier de crédits débloqués en fin de gestion (environ trois millions d'Euros) dont une partie est affectée notamment à la MAS, il nous confirme que la poursuite du dispositif pour 2013 suscite beaucoup d'interrogations et qu'il semble compromis. Nous devrions pouvoir recueillir plus de précisions lors du CTM extraordinaire de décembre.

#### Régime indemnitaire des agents à l'administration centrale et à l'étranger : le statu quo ne satisfait pas la CFDT

L'administration confirme que l'instauration du régime de la PFR des agents C est bloqué au niveau de la fonction publique et espère une issue favorable de la demande de relèvement de 30 € bruts de l'IAT. La revalorisation des grilles indiciaires n'en est qu'à l'état de discussion.

La CFDT demande la suppression de la prime de performance individuelle à l'étranger (PPI) qui de l'aveu même des intéressés ne constitue qu'un inutile saupoudrage sur leur rémunération alors même que les crédits qui y sont consacrés pourraient utilement être dédiés à la protection sociale des recrutés locaux, à une revalorisation indemnitaire plus conséquente des agents de catégorie C à l'administration centrale ou encore à la fonctionnalisation en grille 11 de l'IR des comptables à l'étranger.

La CFDT s'est en outre déclarée favorable à l'examen d'une prise en compte d'ajustements liés à l'ancienneté des IR en catégorie C en sus de la fonctionnalisation et a une fois encore revendiqué une réforme de la rémunération des SESIC à l'étranger.

#### Flou autour de l'indemnité de résidence des ambassadeurs

La CFDT fait remarquer que dans l'article 3 de l'ar-

rêté du 26 juillet 2011 fixant les pourcentages d'évolution des IR, le groupe 1, correspondant aux chefs de mission diplomatique, a curieusement disparu. Est-ce à dire que l'IR des ambassadeurs n'est pas calculée, comme pour les autres agents, en pourcentage de variation de l'IR de référence (grille 9)?

Le DAF confirme nos craintes: l'IR des ambassadeurs prend en compte les "responsabilités particulières" qu'ils doivent assumer selon leur pays d'affectation. Elle est calculée en fonction d'un arrêté spécifique que l'administration s'engage à nous transmettre. Ce sort particulier fait aux ambassadeurs ne nous semble pas aller dans le sens de l'équité et de la transparence...

#### La DRH dynamite le droit syndical des recrutés locaux

En fin d'après-midi, l'horizon s'obscurcit brusquement lors de la discussion sur le dialogue social dans les postes. La CFDT ayant interpellé une nouvelle fois l'administration sur la désignation de deux militantes recrutées locales que nous avons désignées pour bénéficier de quelques demi-journées de décharge syndicales, la DRH finit par lâcher qu'elle ne prendra pas d'arrêté de désignation car ces décharges sont « de droit local » ! Levée de bouclier CGT, FSU et CFDT. La CFDT fait promettre au DGA de nous écrire tout cela rapidement car on attend depuis quatre mois.

La CFDT a bien l'intention de demander au ministre socialiste Laurent Fabius s'il est vraiment certain de vouloir jouer le rôle de fossoyeur du droit syndical pour les recrutés locaux.



A tous les adhérents nantais

### Assemblée générale

de la section de Nantes

mardi 27 novembre 2012 à 10 heures

(salle Aristide Briand)  
Breil III - Nantes

# COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DES 7 ET 8 NOVEMBRE 2012 morceaux choisis...



## La CFDT rejette l'externalisation de la biométrie pour les visas

LA CFDT-MAE a voté contre l'avis formel sur le projet de décret qui permet la généralisation de l'externalisation de la biométrie (pour mémoire l'expérimentation a porté sur Alger, Istanbul et Londres). Certes, dans son avis du 13 septembre 2012, la CNIL dit « oui » du bout des lèvres après avoir constaté que l'expérimentation s'est plutôt bien déroulée. Néanmoins, la CNIL (voir encadré ci-dessous) rappelle les facteurs de risques (protection des données, sécurité des implantations) et signale qu'en application du Code Communautaire Visas, on ne peut confier à un prestataire extérieur le recueil de la biométrie qu'en « dernier ressort », après avoir exploré d'autres voies (représentation consulaire, co-localisations). Elle rappelle que l'externalisation doit permettre de répondre à des contraintes particulières (nombre de demandes de visas, taille du territoire, inadaptation des locaux).

Or l'administration ne cherche pas à mettre en œuvre l'externalisation « en dernier ressort » mais à la généraliser pour répondre à une situation de pénurie qu'elle a laissée s'installer. Devant cette situation, il est évident que, pour les postes, l'externalisation devient la seule voie possible pour améliorer le service à l'utilisateur. Mais d'autres solutions auraient été possibles si l'administration avait su collecter les sommes aujourd'hui payées par l'utilisateur à un prestataire privé (de 25 à 60 euros pour bénéficier du service VIP).

Par ailleurs, si l'administration affirme que le demandeur a toujours le choix du lieu de dépôt de sa demande de visa (prestataire ou poste), cette possibilité reste théorique car les postes, qui n'ont pas les moyens de faire face à cette demande, n'en assurent pas de publicité.

La CNIL soulève enfin le problème de certains pays (Inde, Pakistan, Iran notamment) où les autorités locales interdisent à des sociétés privées d'utiliser des clés de chiffrement longues pour le transport des données. Comment procédera l'administration si elle compte externaliser la biométrie dans ces pays

A toutes ces questions, l'administration répond que les autres solutions (représentation notamment) sont déjà appliquées, qu'elle ne compte pas mettre en œuvre l'externalisation partout, mais dans une trentaine de postes seulement. Les postes à fort risque de corruption et de fraude en seraient exclus (NDR : il

sera intéressant de voir si l'administration exclut la Chine des pays à fort risque de corruption...).

Le recueil par le MAE des sommes perçues par l'utilisateur a été appliqué en Grande Bretagne et a abouti, d'après le directeur des Français à l'étranger, à la disparition des services des visas. « Vous avez aimé l'Institut Français, vous adorerez l'Agence des visas » (sic !).

Enfin, s'agissant de la possibilité laissée au demandeur de déposer son dossier au consulat, l'administration précise qu'un télégramme a été envoyé aux postes pour leur demander d'assurer la publicité de cette disposition sur leur site internet (NDR : ce qui confirme qu'il y a bien un problème...).

S'agissant des pays qui exercent un contrôle strict sur les échanges de données, l'administration nous informe que des solutions sont recherchées à la fois par l'UE, qui va accomplir des démarches auprès des pays concernés pour un assouplissement de la réglementation, et par la DSI sur les aspects techniques.

Pour la CFDT comme pour la CNIL, les risques induits par l'externalisation de la biométrie perdurent et l'administration doit être particulièrement vigilante sur :

- le problème de la protection des données,
- la lutte contre la fraude,
- les situations de monopoles liées au faible nombre d'opérateurs,
- la fragilité juridique des conventions entre les postes et les prestataires qui échappent au code des marchés publics.

Nous déplorons que le MAE ait mis le doigt dans l'engrenage de l'externalisation. En principe, le propre d'une expérimentation est d'être réversible or aujourd'hui, dans les postes externalisés, il serait impossible de revenir en arrière compte tenu des moyens humains et matériels mis en œuvre par les prestataires.

Finalement, les 20 membres titulaires du comité technique ministériel (CTM), représentant les sept syndicats du MAE, ont voté contre l'adoption du décret relatif (...) au traitement de données à caractère personnel relatives aux étrangers sollicitant la délivrance d'un visa.

L'administration doit maintenant convoquer à nouveau le CTM dans un délai de 5 à 30 jours pour ré-examiner ce texte.



Il convient en outre de réserver cette externalisation de la collecte des identifiants biométriques aux postes consulaires dont la situation le justifie, au regard notamment du nombre de demandes de visas instruites, de l'inadaptation des locaux ou de la superficie du territoire. La Commission rappelle en effet que le code communautaire des visas dispose que « dans des circonstances particulières ou pour des raisons liées à la situation locale » et « lorsque les formes de coopération susvisées [représentation limitée par un autre Etat membre, colocation des représentations diplomatiques et établissement d'un centre commun de dépôt des demandes] s'avèrent inappropriées pour les Etats membres concernés, un Etat membre peut, en dernier ressort, coopérer avec un prestataire de services extérieur ».

### Pour aller plus loin :

- [www.rue89.com/2012/11/10/quand-le-privé-vend-une-option-vip-aux-demandeurs-de-visa-236913](http://www.rue89.com/2012/11/10/quand-le-privé-vend-une-option-vip-aux-demandeurs-de-visa-236913)
- [lemonde.fr/international/article/2011/10/14/quand-la-france-delegue-au-privé-la-delivrance-de-visas\\_1587476\\_3210.html](http://lemonde.fr/international/article/2011/10/14/quand-la-france-delegue-au-privé-la-delivrance-de-visas_1587476_3210.html)
- [www.lacimade.org/uploads/File/admin/Rapport%20Visa%20Rapport\\_Evolutions\\_recentes.pdf](http://www.lacimade.org/uploads/File/admin/Rapport%20Visa%20Rapport_Evolutions_recentes.pdf)



# Evolution du réseau diplomatique et consulaire

La CFDT tire le bilan des réformes des RGPP 1 et 2 :

## ✓ PÔLES CONSULAIRES RÉGIONAUX

Dispositif qui n'a pas amélioré la qualité du service rendu à l'utilisateur (au contraire, les circuits ont été allongés et rendus plus complexes), a désorganisé nos services consulaires, tout cela pour des « queues de cerises » en terme de gains d'ETP (emplois temps plein). L'administration envisage-t-elle de supprimer ces pôles ?

## ✓ CONSULATS D'INFLUENCE

Ce sont des consulats dépourvus d'influence qui continuent malgré tout de faire du consulaire dans des conditions dégradées. L'administration doit absolument adapter les moyens aux missions. Dans le domaine consulaire, s'il est facile de déplacer les missions liées aux outils (exemple : si un consulat d'influence est dépourvu du dispositif de recueil des données, ipso facto il n'instruira pas les demandes de passeports), c'est plus délicat pour les autres missions (protection des Français de passage ou résidents) car un Français en détresse qui voit un drapeau tricolore ne comprend pas la différence entre consulat à gestion simplifiée et consulat de plein exercice. Cela

demandera de la part de l'administration un vrai travail de communication notamment auprès des élus de l'AFE.

## Les réponses de l'administration

✓ Il n'est pas envisagé d'ouvrir d'autres pôles consulaires régionaux, qui ont fait l'objet de fortes critiques de la part des communautés françaises et des postes;

✓ L'appréciation des postes sur le fonctionnement des pôles n'est pas toujours négative (exemple : Montevideo).

✓ **Fermeture de Calgary** : à ce stade la décision n'est pas prise (pas plus sur Madagascar d'ailleurs) mais il faut savoir que ce consulat a été créé en 2009 conjointement avec la DG Trésor, qui a décidé unilatéralement et sans préavis de retirer son conseiller commercial en septembre 2011. Les affaires économiques de cette région sont désormais suivies depuis Houston.

Concernant les missions en cours (Lequertier, Barry Delongchamps, Carré), la CFDT demande à l'administration qu'un rapport d'étape avec les organisations syndicales soit prévu, afin d'éviter que les conclusions ne nous soient présentées qu'une fois toutes les décisions prises.

## Le savez-vous ?



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS CFDT (MUTUALITÉ 28 ET 29 NOVEMBRE)

La CFDT sera représentée par Nathalie Berthy, conseillère syndicale, et par Jean-Pierre Farjon, ancien secrétaire général et éléphant honoris causa.

### CTM EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE

Au programme deux avis formels (en plus de ceux qui ont été rejetés en novembre) :

1/ un avis portant sur l'organisation de l'administration centrale et notamment la DGM (avec la mise en place d'une nouvelle direction des entreprises) et la mise en oeuvre des EDD (Emplois de Direction) et les emplois fonctionnels.

2/ Plan triennal handicap 2012-2014 (voir LDS n° 219)

### LA CFDT RENCONTRE DES SÉNATEURS

- Le 13 novembre, la CFDT-MAE a été reçue à leur demande par les sénateurs Leila AICHI (EELV) et Alain GOURNAC (UMP), membres de la Commission des affaires étrangères du Sénat et rapporteurs des crédits du programme 105. Cette audition intervenait dans la perspective de l'examen en séance publique du projet de budget du MAE, le 29 novembre prochain (voir sur le site de la CFDT MAE le compte-rendu de cette rencontre).

- Le 22 novembre, elle sera reçue par M. Jean-Yves LÉCONTE, sénateur PS des Français de l'étranger



### ARBRES DE NOËL 2012

organisés par l'ADOS (plus d'infos sur cette association dans la

Lettre du syndicat CFDT-MAE hors-série à paraître dans les prochaines semaines)

- A **Nantes**, le mercredi 19 décembre, la «fête enfantine» aura lieu à l'espace culturel de La Fleuriaye à Carquefou;

- A **Paris**, le samedi 15 décembre de 13h à 16h au Mega Parc (MG Production - 2, rue du nouveau Bercy - 94200 Charenton le Pont. Au programme, une comédie musicale « Le pays des chansons », des manèges, une station de ski, une patinoire ...

## Calendrier des réunions

### du dialogue social

**mercredi 21 novembre :**

Réunion avec M. Philippe Carré sur le réseau DUE

**vendredi 23 novembre :**

Réunion de préparation du CTM

**mardi 27 novembre :**

Rencontre avec le Ministre, Monsieur Laurent Fabius

**lundi 3 décembre :**

Réunion avec M. Lequertier pour une présentation de sa mission

**mardi 4 décembre :**

Comité d'Action Sociale

**mercredi 5 décembre :**

CTM extraordinaire

**vendredi 21 décembre :**

Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

### de la section Paris

**mardi 20 novembre,**

salle René Cassin (quai d'Orsay)

**mardi 4 Décembre,**

MEN 0-17 (Convention)

**mardi 18 décembre,**

salle René Cassin (quai d'Orsay)

**mardi 8 janvier,**

MEN 0-17 (Convention)

*Adhérents, sympathisants, soyez nombreux à venir nous retrouver pour échanger, vous informer des actions menées par la CFDT*

### du conseil syndical

**lundi 10 - mardi 11 décembre :**

Conseil syndical (dont une journée de rencontre avec nos élus en CAP et CCP)



## Nouveau !

Suivez l'actualité de votre syndicat directement sur votre smartphone ou votre iPhone